UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

PROCÈS-VERBAL

Sénat académique • SAC-250207

285e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

SAC-250207

Le 7 février 2025

de 13 h 32 à 16 h 15

À distance via Microsoft Teams

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4106

secgen@umoncton.ca
www.umoncton.ca

SAC-250207

UNIVERSITÉ DE MONCTON

285e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 7 février 2025

À distance via Microsoft Teams

PRÉSENCES

MEMBRES

Hector Adégbidi, professeur	Edmundston
Hélène Albert, professeure	Moncton
Claudine Auger, professeure	Shippagan
Danika Beaudin, étudiante	Moncton
Francis Bourgoin, étudiant	Moncton
Natalie Carrier, doyenne	Moncton
Jeanne Mance Cormier, directrice générale de la bibliothèque	Moncton
Lacina Coulibaly, professeur	Moncton
Étienne Dako, professeur	Moncton
Mireille Demers, doyenne des études	Shippagan
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton
Florin Filip, directeur général de la Formation continue	Moncton
Viktor Freiman, professeur	Moncton
Micheline Gleixner, professeure	Moncton
Jeanne Godin, professeure	Moncton
Amel Kaouche, professeure	Edmundston
Octave Keutiben, professeur	Moncton
Érik Labelle Eastaugh, doyen	Moncton
Madeline Lamboley, professeure	Moncton
Mathieu Lang, doyen	Moncton
Gabriel Laplante, professeur	Moncton
Francis LeBlanc, doyen	Moncton
Mélanie LeBlanc, professeure	Edmundston
Monique Levesque, professeure	Moncton
Sylvie Morin, doyenne des études	Edmundston
Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Gérard Poitras, doyen	Moncton
Dr Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	UdeM
Andrée Roy, doyenne	Moncton
Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	UdeM
Céline Surette, doyenne	Moncton
Simon Thériault, étudiant	Moncton
Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Germaï Lesly Okome Ekome Toung, étudiant	Shippagan
Mona-Luiza Ungureanu, professeure	Shippagan

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Gabriel Cormier, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	U de M
Sébastien Deschênes, vice-recteur	Edmundston
Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	UdeM
Matthieu LeBlanc, président d'assemblée	Moncton
Stéfanie Wheaton, registraire	Moncton

Personnes excusées : Olivier Clarisse, Jean-Baptiste Koffi, Cédric Laverdure, Caroline P. LeBlanc, Christine Paulin, Christophe Traisnel, Martin Waltz et Paul Ward.

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE 4
2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE 4
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION 4
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 4
5. CORRESPONDANCE 4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 5
7. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 5
   - 7.1 Procès-verbal SAC-241129 5
   - 7.2 Procès-verbal SAC-250117 (extraordinaire) 5
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-241129 6
   - 8.1 Autres 6
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-250117 6
   - 9.1 Autres 6
10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE 6
    - 10.1 Création et abolition des programmes en philosophie 6
      - 10.1.1 Création du baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction) 6
      - 10.1.2 Abolition des programmes de baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) 7
    - 10.2 Résolutions transmises pour information 7
11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS 7
    - 11.1 Modification aux programmes de 2e cycle en administration publique et en gestion des services de santé 7
      - 11.1.1 Diplôme d'études supérieures en administration publique 8
      - 11.1.2 Maîtrise en administration publique (M.A.P.) 8
      - 11.1.3 Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé 8
      - 11.1.4 Programme combiné de *Juris Doctor* – Maîtrise en administration publique (J.D.-M.A.P.) 8
      - 11.1.5 Maîtrise en gestion des services de santé (M.G.S.S.) 9
      - 11.1.6 Modification aux conditions d'admission pour les programmes de deuxième cycle en administration publique et en gestion des services de santé 9
    - 11.2 Résolutions transmises pour information 9
12. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS 9
    - 12.1 Création du règlement 1.23 Résultat d'apprentissage 9
    - 12.2 Modification au règlement 8.8 Révision de la lettre finale d'un cours 10
    - 12.3 Résolutions transmises pour information 12
13. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE SUR LA QUALITÉ 12
    - 13.1 Adoption du rapport final de suivis des programmes en art dramatique 12
    - 13.2 Adoption du rapport final de suivis des programmes en études françaises 12
    - 13.3 Adoption du rapport final de suivis du programme de maîtrise ès arts en travail social 12
14. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMQUE 13
    - 14.1 Calendrier 2025-2026 des réunions du SAC et de ses comités 13
15. NOMINATION AU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES 13
16. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER 13
17. SUIVIS DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ 15
    - 17.1 CDU-241207 15
    - 17.2 CDU-250125 15
18. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES 15
19. AFFAIRES NOUVELLES 15
20. PROCHAINE RÉUNION 15
21. CLÔTURE 15

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

ANNEXE 1 : Transcription 16

ANNEXE 2 : Enregistrement 37

ANNEXE 3 : Documents 38

Document A : Correspondance

Document B : Ordre du jour adopté

Document C : Redéfinition du baccalauréat en philosophie

Document D : Résolutions du CPR transmises pour information

Document E : Modification aux programmes de 2e cycle en administration publique et en gestion des services de santé

Document F : Résolutions du CPS transmises pour information

Document G : Création du règlement 1.23 – Résultat d'apprentissage

Document H : Modification au règlement 8.8 – Révision de la lettre finale d'un cours

Document I : Résolution du CDR transmise pour information

Document J : Rapport final de suivis des programmes en art dramatique

Document K : Rapport final de suivis des programmes en études françaises

Document L : Rapport final de suivis de la maîtrise ès arts en travail social

Document M : Calendrier des réunions 2025-2026 du SAC et ses comités

Document N : Attributions et composition du CGH

Document O : Rapport du recteur et vice-chancelier

★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux.

2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.

3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE (285E SÉANCE)

13 h 32 : Le président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier, souhaite la bienvenue aux gens.

Il procède ensuite à la lecture du texte de reconnaissance des territoires autochtones : « *L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

Les personnes excusées sont : Olivier Clarisse, Jean-Baptiste Koffi, Cédric Laverdure, Caroline P. LeBlanc, Christine Paulin, Christophe Traisnel, Martin Waltz et Paul Ward.

Janice Comeau et Michel Couture sont nommés scrutateurs pour la réunion.

2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Le recteur et vice-chancelier déclare un conflit d'intérêts et quitte la salle pour ce point.

À la suite d'un exercice d'évaluation de la performance du président d'assemblée auprès des membres du Sénat académique, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) explique que le Bureau de direction du Sénat académique (BDS) a examiné les commentaires reçus et que le BDS recommande la nomination de Matthieu LeBlanc comme président d'assemblée du Sénat académique pour une autre période d'un an.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 01-SAC-250207

Gilles Roy, appuyé par Hélène Albert, propose :

> *« Que le Sénat académique accepte la nomination de* ***Matthieu LeBlanc****, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, au poste de président d'assemblée du Sénat académique pour un mandat d'un an, mandat qui se terminera le 31 janvier 2026. »*

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

5. CORRESPONDANCE

Voir le Document A

Une correspondance en date du 27 janvier 2025 de Mme Lise Ouellette, porte-parole du Comité citoyen pour un nouveau nom, a été reçue. Cette correspondance est adressée au président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme, et aux membres du Sénat.

Ayant comme objet « *Propositions pour un changement de nom, l'avancement de la décolonisation à l'Université de Moncton et signature UMoncton »,* le Comité citoyen pour un nouveau nom demande aux membres du Sénat de suspendre la démarche vers l'adoption d'une nouvelle signature et d'initier une réflexion publique rigoureuse et transparente sur le nom de l'Université. Le Comité citoyen pour un nouveau nom estime que le Sénat académique ne peut pas accorder au Conseil de l'Université l'exclusivité sur les questions de l'identité et de l'orientation de l'Université.

Le président d'assemblée indique que le Bureau de direction du Sénat académique a examiné la correspondance. Il rappelle que le Sénat académique s'est réuni une quinzaine de fois depuis la première correspondance sur le sujet en 2023. Au Sénat académique, le recteur et vice-chancelier a plus d'une fois adressé les questions liées au dossier.

Le Bureau de direction du Sénat académique suggère que la lettre de Mme Ouellette soit transférée au Conseil de l'Université (CDU) pour le traitement. À titre de rappel, le CDU a pris position sur le dossier en décembre 2023. La décision a été annoncée à ce moment.

Le président d'assemblée demande aux membres s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

La correspondance sera acheminée au Comité exécutif du Conseil de l'Université (CDU) dans les meilleurs délais.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document B

R : 02-SAC-250207

Érik Labelle Eastaugh, appuyé par Simon Thériault, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

7. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

7.1 Procès-verbal SAC-241129

R : 03-SAC-250207

Jeanne Godin, appuyée par Sylvie Morin, propose :

« Que le procès-verbal SAC-241129 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

7.2 Procès-verbal SAC-250117 (extraordinaire)

R : 04-SAC-250207

Salah-Eddine El Adlouni, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que le procès-verbal SAC-250117 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-241129

8.1 Autres

Aucun point n'est soulevé.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-250117

9.1 Autres

Aucun point n'est soulevé.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

10.1 Création et abolition des programmes en philosophie

Voir le Document C

10.1.1 Création du baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction)

Le Comité des programmes recommande la création du baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction). Le VRER explique que le nouveau programme est plus contemporain et est plus attrayant pour des personnes étudiantes qui ne visent pas forcément la poursuite d'études avancées en philosophie, mais qui désirent suivre une formation de base solide dans cette discipline.

Le projet a été présenté à l'attention de deux consultants externes. Les avis des consultants étaient très positifs. Le profil *régulier* offre une formation de 120 crédits dans différents domaines de la philosophie : éthique, logique, épistémologie, esthétique et métaphysique. Pour ce programme, la condition d'admission A est exigée.

Le profil *avec distinction* est similaire au profil régulier, toutefois les personnes étudiantes sont appelées à suivre plus de cours dans la discipline principale, dont une activité de fin d'études (6 crédits). Ce profil mène à une plus grande capacité de conceptualisation, à des connaissances approfondies, à un savoir disciplinaire plus étendu et à une meilleure saisie des méthodes, notamment par la recherche. Il s'adresse, entre autres, aux personnes étudiantes qui souhaitent poursuivre des études supérieures.

Le VRER indique que le dossier sera présenté au Conseil de l'Université. À ce titre, un document portant sur les incidences financières du nouveau programme sera demandé.

Lors de la période de questions, un membre fait remarquer que le cours PHIL2111 *Intro à l'épistémologie* n'est plus dans la liste des cours obligatoires. Le doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales explique que les changements apportés permettent une plus grande souplesse dans la livraison des cours obligatoires.

Le Sénat académique prend note que le dossier est en élaboration depuis un certain temps et qu'en raison de l'avancement du dossier (avant la réforme des comités du Sénat académique) un avant-projet n'a pas été exigé.

Le recteur et vice-chancelier ainsi que le VRER remercient les équipes de travail qui ont mené à bon port ce projet.

R : 05-SAC-250207

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

> *« Sous réserve de l'obtention d'un budget (lettre d'attestation portant sur les finances du programme), que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création du baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction). »*

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

10.1.2 <u>Abolition des programmes de baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de baccalauréat ès arts (majeure en philosophie)</u>

En contrepartie de la création du nouveau programme de majeure en philosophie, il est recommandé d'abolir les programmes de baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de baccalauréat ès arts (majeure en philosophie).

Aucune question n'est soulevée.

R : 06-SAC-250207

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

> *« Sous réserve de la création du baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction), que le Sénat académique accepte l'abolition des programmes de baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de baccalauréat ès arts (majeure en philosophie). »*

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

10.2 <u>Résolutions transmises pour information</u>
Voir le Document D

Le VRER présente les résolutions (décisions) prises par le Comité des programmes pour les réunions du 18 octobre 2024 et du 17 janvier 2025.

La secrétaire générale répond à une question de précision au niveau de l'adoption des cours créés et abolis. Pour les cours de géographie, la création et l'abolition de cours GEOG sont sous réserve de la création du programme de B.A. avec majeure en environnement et géographie (profil régulier et profil avec distinction). Elle rappelle que les résolutions sont présentées à titre d'information.

11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS

11.1 <u>Modification aux programmes de 2e cycle en administration publique et en gestion des services de santé</u>
Voir le Document E

Le VRER présente les modifications proposées aux programmes de 2e cycle en administration publique et en gestion des services de santé. La révision touche sept programmes de 2e cycle, dont la maîtrise en administration publique (M.A.P.), le programme combiné *Juris Doctor* - Maîtrise en administration publique (J.D.-M.A.P.), la maîtrise en gestion des services de santé, le diplôme d'études supérieures en administration publique, le diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé et les certificats de 2e cycle en administration publique et en gestion des services de santé.

Lors de la discussion, une membre note que la Faculté d'administration n'a pas été consultée. Considérant l'importance de la multidisciplinarité et les gains d'efficacité souhaités, il serait sage d'examiner de plus près les cours de gestion, de leadership et d'administration du personnel. Des cours similaires sont offerts à la Faculté

d'administration. Il serait bien de faire des rapprochements entre les CES de la M.A.P. et du M.B.A. La discussion sur ce point s'ensuit.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) s'engage formellement à consulter la Faculté d'administration et la Faculté des sciences de l'éducation au sujet des sept programmes.

11.1.1 Diplôme d'études supérieures en administration publique

R : 07-SAC-250207

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

> *« Que le Sénat académique adopte les modifications proposées au diplôme d'études supérieures en administration publique. »*

Vote sur R07 Pour : 23 Contre : 7 ADOPTÉE

Note de la SG : en lien avec cette décision, le doyen de la FASS s'engage à mener une consultation auprès de la Faculté d'administration, la Faculté des sciences de l'éducation et des CES de la M.A.P. et du M.B.A.

11.1.2 Maîtrise en administration publique (M.A.P.)

R : 08-SAC-250207

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

> *« Sous réserve d'une consultation auprès de la Faculté d'administration, de la Faculté des sciences de l'éducation et des CES de la M.A.P. et du M.B.A., que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la maîtrise en administration publique (M.A.P.). »*

Vote sur R08 Pour : 29 Contre : 2 ADOPTÉE

11.1.3 Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé

R : 09-SAC-250207

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

> *« Sous réserve d'une consultation auprès de la Faculté d'administration, de la Faculté des sciences de l'éducation et des CES de la M.A.P. et du M.B.A., que le Sénat académique accepte les modifications proposées au diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé. »*

Vote sur R09 Pour : 30 Contre : 6 ADOPTÉE

11.1.4 Programme combiné de *Juris Doctor* – Maîtrise en administration publique (J.D.-M.A.P.)

R : 10-SAC-250207

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

> *« Sous réserve d'une consultation auprès de la Faculté d'administration, de la Faculté des sciences de l'éducation et des CES de la M.A.P. et du M.B.A., que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme combiné de Juris Doctor – Maîtrise en administration publique (J.D. – M.A.P.). »*

Vote sur R10 Pour : 27 Contre : 2 ADOPTÉE

11.1.5 Maîtrise en gestion des services de santé (M.G.S.S.)

R : 11-SAC-250207

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

> *« Sous réserve d'une consultation de la Faculté d'administration, de la Faculté des sciences de l'éducation et des CES de la M.A.P. et du M.B.A., que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la maîtrise en gestion des services de santé (M.G.S.S.). »*

Vote sur R11 Pour : 27 Contre : 4 ADOPTÉE

11.1.6 Modification aux conditions d'admission pour les programmes de deuxième cycle en administration publique et en gestion des services de santé

R : 12-SAC-250207

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

> *« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en gestion des services de santé et en administration publique suivants : maîtrise en administration publique, maîtrise en administration publique – Juris Doctor, diplôme d'études supérieures en administration publique, certificat de deuxième cycle en administration publique, maîtrise en gestion des services de santé, diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé et certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé. »*

Vote sur R12 Pour : 22 Contre : 1 ADOPTÉE

11.2 Résolutions transmises pour information
Voir le Document F

Aucune question n'est soulevée.

12. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS

12.1 Création du règlement 1.23 Résultat d'apprentissage
Voir le Document G

Le Comité des règlements recommande la création des règlements universitaires (académiques) suivants :

1.23 Résultat d'apprentissage
1.23.1 Résultat d'apprentissage du programme (RAP)
1.23.2 Résultat d'apprentissage général du cours (RAG)
1.23.3 Résultat d'apprentissage spécifique du cours (RAS)

On rappelle que le terme « résultat d'apprentissage » remplace le terme « objectif d'apprentissage ». À noter que les RAP sont exigés par la Commission des études supérieures des provinces maritimes (CESPM).

On rappelle également qu'un *guide sur les résultats d'apprentissage de programme* a été élaboré et adopté en septembre 2024.

Aucune question n'est soulevée.

R : 13-SAC-250207

Gilles Roy, appuyé par Monique Levesque, propose :

> *« Que le Sénat académique accepte la création du règlement 1.23 Résultat d'apprentissage. »*

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

12.2 <u>Modification au règlement 8.8 Révision de la lettre finale d'un cours</u>
Voir le Document H

<u>Présentation de la VRAEAP</u>

Le Comité des règlements recommande des mises à jour au règlement 8.8, règlement universitaire qui porte sur la révision de la lettre finale d'un cours. Le but des mises à jour est de clarifier le processus réseau qui s'applique dans les trois campus.

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) présente les modifications proposées. Elle rappelle que le processus compte quatre étapes. Le processus est sous la gouverne des décanats.

La VRAEAP attire l'attention des membres sur l'un des paragraphes de la procédure à l'article 8.8.1.1. La version recommandée par le Comité des règlements est la suivante :

> « *Afin de pouvoir préparer sa demande, la personne étudiante a le droit <u>de recevoir et conserver</u> une photocopie ou une copie numérique en format PDF de la copie corrigée de son évaluation. Trafiquer après correction le texte d'une évaluation est un manquement à l'intégrité intellectuelle qui peut mener à des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'Université en vertu du règlement 10.9.3.* »

Cela dit, la VRAEAP indique que les échanges furent importants et attirent l'attention des membres sur une deuxième version aux fins du débat. L'autre version est la suivante :

> « *Afin de préparer sa demande, la personne étudiante a le droit <u>de consulter la copie corrigée</u> de son évaluation. Si elle le désire, elle peut être accompagnée d'une personne de son choix lors de la consultation de sa copie corrigée. Trafiquer après correction le texte d'une évaluation est un manquement à l'intégrité intellectuelle qui peut mener à des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'Université en vertu du règlement 10.9.3.* »

<u>Discussion des membres du SAC</u>

Plusieurs points sont soulevés lors de la discussion. Notons les points suivants sur la version 1 et la version 2 :

- La version 2 est plus respectueuse de l'ensemble des parties.
- La version 2 assure que les questions d'examen ne voyagent pas dans l'univers.
- La version 2 protège un peu plus contre le plagiat.
- Si l'on crée des banques d'examens, ceci va nuire à la pédagogie.
- Il y a des disciplines où le fait de poser les mêmes questions d'une année à l'autre permet de faire des comparatifs, à savoir s'il s'agit de bonnes questions ou non.
- C'est une bonne pratique de remettre les copies d'examen aux personnes étudiantes afin qu'elles puissent apprendre davantage.
- Considérant la version 2, si la personne étudiante prépare un dossier d'appel, aura-t-elle droit à trois heures supervisées pour préparer son dossier?
- L'important, c'est l'apprentissage. Si la personne étudiante se prépare avec l'aide d'anciens examens, tant mieux, elle apprend.

- Il y a l'importance de la constance et la limite dans la variété des questions qui peuvent être utilisées.
- La version 2 n'est pas contradictoire avec la version 1 pour certaines disciplines.
- Il faut tenir compte des moyens que nous avons à la hauteur des décisions que nous prenons.

  Les personnes étudiantes se sont exprimées durant l'entretien et elles souhaitent que la première version soit retenue. En plus de faciliter leur apprentissage, la possibilité de conserver l'évaluation corrigée facilite la préparation d'un dossier d'appel, s'il y a lieu.

À la fin de cette discussion, un amendement a été proposé. La version 2 est retenue. Les membres du Sénat académique discutent de la proposition principale en tenant compte de l'amendement. Les points suivants sont soulevés.

- Dans la procédure à l'article 8.8.1.1, on note que la personne étudiante doit motiver sa demande en indiquant les points qu'elle désire soumettre à une révision. On indique que celle-ci ne porte que sur les points soulevés. En raison de ce passage, on laisse entendre que la révision porte sur une évaluation et non pas la lettre finale d'un cours. Une membre indique que la révision de la lettre finale d'un cours pourrait porter sur l'ensemble des évaluations. Un changement de titre du règlement est souhaitable. Il pourrait se lire comme suit : « Révision d'une note attribuée à une évaluation ».
- Les définitions devraient se trouver au début de l'article (ex. directions, décanats).
- Une membre demande comment l'on peut avoir un conflit d'intérêts entre la professeure et le professeur et la personne étudiante (8.8.2.1).
- Doit-on prévoir un mécanisme d'évaluation préliminaire des demandes de révision, à savoir si la révision est fondée ou non? Ceci pourrait relever des vice-décanats.
- On suggère de modifier le libellé à l'article 8.8.4.1 pour éliminer le mot « brièvement ».
- On suggère d'ajouter à la fin du règlement que, si le Comité d'appel du Sénat académique est interpellé, la décision de ce comité est finale et sans appel.
- On demande pourquoi le « NS » n'est pas prévu dans le règlement.

À la suite de la discussion, un membre demande le dépôt du dossier.

R : 14-SAC-250207

Gilles Roy, appuyé par Francis Bourgoin, propose :

> *« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 8.8 Révision de la lettre finale d'un cours. »*

Amendement

R : 15-SAC-250207

Céline Surette, appuyée par Hector Adégbidi, propose :

> « étant entendu que la version 2 remplace la version 1 dans la procédure à l'article 8.8.1.1 »

Vote sur R15 Pour : 24 Contre : 8 ADOPTÉE

R : 16-SAC-250207

Micheline Gleixner propose :

« Que le dossier soit déposé. »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

Note : le Sénat académique considère que l'amendement demeure en vigueur et sera présenté dans la prochaine version du règlement.

12.3 Résolutions transmises pour information
Voir le Document I

Le Sénat académique reçoit les résolutions du Comité des règlements.

13. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE SUR LA QUALITÉ

13.1 Adoption du rapport final de suivis des programmes en art dramatique
Voir le Document J

R : 15-SAC-250207

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en art dramatique à la suite de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de ces programmes (CDU-230923). »

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

13.2 Adoption du rapport final de suivis des programmes en études françaises
Voir le Document K

R : 16-SAC-250207

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en études françaises à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (CDU-230923). »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

13.3 Adoption du rapport final de suivis du programme de maîtrise ès arts en travail social
Voir le Document L

R : 17-SAC-250207

Gilles Roy, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis du programme de premier cycle en travail social et du programme de maîtrise ès arts en travail social à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant du processus d'agrément de ces programmes (agrément – 220701 au 260630). »

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

14. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMQUE

14.1 Calendrier 2025-2026 des réunions du SAC et de ses comités

Voir le Document M

La secrétaire générale présente le calendrier des réunions du Sénat académique et de ses comités. Ce calendrier tient compte de divers calendrier (calendrier académique et calendrier des réunions du Conseil de l'Université et de ses comités). Ce document a été approuvé par le Bureau de direction du Sénat académique.

Dans les notes du calendrier, on ajoute une nouvelle ligne directrice. On demande que les dossiers portant sur la création de programmes d'études passent au plus tard à la réunion du Sénat académique du mois de mai pour une adoption au Conseil de l'Université en juin.

Une membre soulève une question par rapport au nombre de réunions par année depuis la réforme des comités du Sénat. Elle demande s'il est possible de réfléchir sur ce point au cours des prochaines semaines en vue du début de l'année universitaire 2025-2026.

Ce point sera examiné par le Bureau de direction du Sénat académique.

15. NOMINATION AU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Voir le Document N

Mise en candidature

Hector Adégbidi — Proposé par Lacina Coulibaly

R : 18-SAC-250207

Hector Adégbidi est élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques par acclamation.

16. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document O

À l'aide d'une présentation PowerPoint, le recteur et vice-chancelier fait le point sur divers dossiers.

Le recteur et vice-chancelier présente les grandes lignes des activités liées à la stratégie *Cap sur l'avenir*.

Milieu de vie : Le dossier de l'IRCC retient l'attention. Des rencontres ont eu lieu avec les ministres, notamment l'honorable Jean-Claude D'Amours, ministre responsable de l'immigration et de l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick sur le sujet. Ce dossier est prioritaire.

Rencontres et visites du CEPS (projet phare) pour des rénovations majeures (projet phare).

Changement du nom du centre étudiant au campus de Moncton qui portera dorénavant le nom *Centre étudiant Mawiomi*.

Talents : Toutes nos félicitations – Gala Symposium Recherche N.-B.

Félicitations à **Moulay Akhloufi**, nommé parmi les 2 % des scientifiques les plus influents en IA et applications en santé selon la liste Stanford/Elsevier 2024.

Félicitations à **Sinda Besrour**, étudiante en maîtrise en sciences (informatique) qui a remporté le prestigieux *Best Paper Award* lors de l'IEEE Global Communications Conference 2024.

Félicitations à **Dre Jalila Jbilou**, récipiendaire du *Prix de l'Artisan du changement de l'année de Recherche NB.*

Félicitations à **Sarah Pakzad** pour l'obtention du *Prix de l'innovateur MedTech*.

Félicitations à **Francis LeBlanc** pour l'obtention du *Prix du pôle de recherche en santé*.

Félicitations à **Suzanne Dupuis-Blanchard** pour l'obtention du *Prix du catalyseur*.

Félicitations à **Mounira Chaiani** pour l'obtention du *Prix Recherche clinique.*

Félicitations à **Myriam Breau** pour l'obtention du *Prix Recherche sur les systèmes et services de santé.*

Félicitations à **Patric Page** pour l'obtention du *Prix Recherche biomédicale.*

Ens. et recherche : Reçu plus de 1,2 M$ du Fonds de soutien à la recherche pour l'Université.

Communauté : Création de l'Incubateur de résolution d'enjeux sociaux.

En suivi des élections provinciales au Nouveau-Brunswick, on note que treize députées et députés sont des personnes diplômées de l'Université de Moncton, dont six ministres. Félicitations!

Publication de la revue *Allumez* en décembre.

Leadership : Organisation d'une rencontre intercampus des unités académiques et des unités administratives à Beresfort les 6 et 7 novembre 2024. Le thème : *Réinventer le réseau pour la pérennité de l'Université de Moncton.* Il s'agissait d'un premier exercice de cette nature pour identifier des pistes d'action tant dans l'opérationnalisation que dans la structure.

Organisation d'un 3e forUM d'échanges intersectoriels et intercampus les 12 et 13 novembre. Plus de 80 membres des unités administratives et académiques des trois campus ont participé au rassemblement ayant comme thème *Le recrutement, c'est l'affaire de tous !*

Le recteur présente les résultats du sondage mené au printemps 2024 du *Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires* (CCRÉU) (auprès des personnes finissantes). Voici quelques pourcentages :

- 85 % sont tout à fait d'accord ou d'accord en termes de satisfaction à l'égard de l'enseignement (à l'Université de Moncton).
- 71 % apprécient le volet expérientiel lié aux programmes d'études.

Le recteur présente les résultats du sondage mené en 2023-2024, sondage portant sur la situation professionnelle des personnes diplômées en santé.

- 84,3 % des personnes diplômées exercent leur profession au Nouveau-Brunswick.

- 91,2 % des personnes diplômées travaillent dans un établissement situé dans une CFSM (Communauté francophone en situation minoritaire).

Nomination d'une ancienne de l'Université de Moncton

Finissante de l'Université de Moncton, à la Faculté des arts, Mme **Louise Imbeault**, chancelière de l'Université de Moncton (à partir de juin 2018), a été nommée lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick. Toutes nos félicitations !

17. SUIVIS DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

17.1 CDU-241207

Le recteur et vice-chancelier attire l'attention des membres sur deux dossiers qui ont reçu l'aval du Conseil de l'Université, soit la modification au régime de pension des bibliothécaires, professeures et professeurs ainsi que la création et l'approbation d'un budget pour la mise sur pied de l'Institut de recherche en santé (IRS).

Aucune question n'est soulevée.

17.2 CDU-250125

Aucune question n'est soulevée.

18. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES

R : 19-SAC-250207

Hélène Albert, appuyée par Lacina Coulibaly Lang, propose :

« Que les fichiers Excel comprenant le détail des votes soient détruits. »

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

19. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est soulevé.

20. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière du Sénat académique aura lieu en présentiel le vendredi 7 mars 2025 à 9 h.

21. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 15.

Lynne Castonguay
Secrétaire générale